TR/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

AVENUE DE VERDUN (R.D.5)
RUE DU CHATEAUDUN (R.D.150A)
BOULEVARD DE STALINGRAD (R.D.5)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'une inspection du réseau va être entreprise avenue de Verdun, rue de Châteaudun et Boulevard de Stalingrad par la Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement du Département du Val de Marne – 32 rue de Mesly – 94700 Maisons-Alfort, agissant pour son propre,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **10 septembre 2023** à **22 heures** jusqu'au **15 septembre 2023** à **6 heures (nuit de 22 heures à 6 heures) :**

➢ Avenue de Verdun côté pair sur la partie comprise entre les rues de Châteaudun et Carnot :

- **Neutralisation du stationnement,**
- **Neutralisation de la voie de circulation :** les véhicules seront déviés sur le stationnement neutralisé à cet effet,
- **Neutralisation partielle du trottoir :** le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Limitation de vitesse à 30km/h.**

➢ Avenue de Verdun côté pair sur la partie comprise entre les rues Carnot et Robert Degert :

- **Neutralisation d'une file de circulation côté pair :** la circulation sera déviée sur la voie restée libre, avec **limitation de vitesse à 30km/h,**
- **Limitation de vitesse à 30km/h,**

➢ Rue de Châteaudun à l'avancement du chantier :

- **Neutralisation de la file de circulation côté impair : la circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquets K10,
- **Limitation de vitesse à 30km/h.**

➢ Boulevard de Stalingrad sur la partie comprise entre l'impasse des Hautes Bornes et la rue Michelet à l'avancement du chantier :

- **Neutralisation d'une file de circulation :** la circulation sera déviée sur la voie restée libre, avec **limitation de vitesse à 30km/h.**

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'organisme chargé des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société DSEA – 32 rue de Mesly – 94700 Maisons-Alfort.

FAIT EN MAIRIE, LE 30 AOUT 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 30 AOUT 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 283 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon